

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ctions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0043486

83090

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

2023

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ZEROUAL ABBDERRAHIM

Date de naissance : 1955-15-10

Adresse : ME MÉ A.D.nex

Tél. : 06 71 03 43 22

Total des frais engagés : 593 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed ALLAOUI
Cardiologue
20, Rue de l'Indépendance, Oasis
Casablanca - Tél: 05 22 98 07 06

Date de consultation : 21/02/2020

Nom et prénom du malade : ZEROUAL ABBDERRAHIM Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : AUC. ISCHÉMIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

28 FEV 2020

MUPRAS

ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 19/02/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Paiement des Actes
21/02/2020	Conseil	6	6	Dr. Mohamad AYAOU Cardiologue 20, Rue de France Ville Casablanca - Tél: 05 22 98 07 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRINCE ALBERT BLOC U N°102 DÉCOUVERTE Tél: 05 22 53 20 83	21/02/2020	593,20
		INP: 062049176

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.
Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000	B 35533411		DATE DU DEVIS
			[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

21/02/2022

الدكتور محمد علاوي

Dr. Mohamed ALLAOUI

CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie
 et
 Pathologie Vasculaire

de la Faculté
 de
 Médecine de PARIS
 Ancien Interne
 des

Hôpitaux de NANCY
 Membre de la Société
 Française de Cardiologie

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
 sarl au
 Bloc U N°1 Deroua
 Tél: 05 22 53 20 83

- 208,00 7- Zamel ASlanchi
- 1). Loucon 5/5 59,10 145 (10%)
- 2). Cardensiel 5 35,70 115 (5%)
- 3). Kardacor 160 99,00 115 (10%)
- 4). EDONOR 2 134,80 115 (5%)
- 5). Adiogyl - 28,80 x 2 17,40
- 6). Vitanor 6 17,40
- 593,20

Dr. Mohamed ALLAOUI
 Cardiologue
 de France - Tel: 05 22 98 07 06

6 118001 100873
 Cardensiel® 5 mg
 Comprimés pelliculés sécables B/30
 PPV: 58,10 DH

0
 KARDEGIC 160MG
 SACHETS B30
 LOT : 19E007
 PER : 04/2021
 P.P.V : 35DH70
 6 118001 081189

LOT : 200131
 UT AV : 01/2023
 PPV : 99,00DH

LOT N° : PPV (DH) :

LOT 192081
 EXP 10/2023
 PPV 134,80

PPV	LOT	PER
LOT	PER	PPV

↑ 28,00 ↑ 28,00 ↑

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
 sarl au

Bloc U N°1 Deroua
 Tél: 05 22 53 20 83

TIN : 062049 176